

Montréal, le 12 octobre 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Marie Lemay Lachance
Conseillère juridique principale
Affaires réglementaires et réclamations
Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande relative à un projet d'investissement visant à évaluer
l'interchangeabilité de l'hydrogène dans le réseau gazier d'Énergir
(Dossier R-4165-2021)**

Maître Lemay Lachance,

Nous vous transmettons, avec la présente, la demande de renseignements n° 2 (DDR) que la Régie de l'énergie (la Régie) transmet à Énergir dans le cadre du dossier mentionné en titre.

Vous nous obligeriez en nous transmettant les réponses à cette demande de renseignements **au plus tard le 26 octobre 2021 à 12 h.**

Par ailleurs, la Régie fixe le calendrier suivant pour la suite du dossier :

| | |
|------------------------|--|
| 29 octobre 2021 à 12 h | Date limite pour le dépôt des commentaires des personnes intéressées sur les réponses d'Énergir à la DDR n° 2 de la Régie. |
| 2 novembre 2021 à 12 h | Date limite pour le dépôt des réponses d'Énergir aux commentaires des personnes intéressées. |

La Régie précise qu'elle entamera son délibéré à la suite des réponses d'Énergir aux commentaires des personnes intéressées.

Veuillez agréer, Maître Lemay Lachance, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
NL/ml